Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260413-2026BGD009-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

==========

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le sept du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, M. ATSU-GLEGLEDZI, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, Mme MIELLET, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. LEDOUX à Mme BRACKE
Absente excusée : Mme SLEMBROUCK.

==========

Création d'un tarif pour la braderie

La commune organise une braderie le dimanche 3 mai 2026.
Les emplacements seront vendus par section de 2 mètres.

M. CARLIER explique à l'assemblée comment seront vendus ces emplacements et les jours de permanence en mairie. Il explique également qu'il y a lieu de prévoir un tarif afin de pouvoir entrer en comptabilité les emplacements qui seront vendus.

M. CARLIER propose un tarif de 2 €uros par emplacement de 2 mètres.

M. CARLIER propose également une gratuité pour deux emplacements pour chaque association de Bois-Grenier.

Après ces explications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'instauration d'un tarif de 2 mètres par emplacement de 2 mètres et la gratuité de 2 emplacements de 2 mètres pour les associations de Bois-Grenier.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

2026BGD009
7.1

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260413-2026BGD009-DE

